



Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé qui a été déclaré à la CNIL, par Mâconnais-Beaujolais Agglomération, afin de contrôler l'accès des déchéteries communautaires par lecture de plaques d'immatriculation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Pôle de Collecte des Déchets Ménagers de Mâconnais-Beaujolais Agglomération ZAC de Sennecé-les-Mâcon - 124 rue du Grand Pré - 71000 MACON Tél. 03 85 38 44 39 environnement@mb-agglo.com 749

- Sous quel délai mon inscription sera-t-elle effective?

 Sous 10 jours maximum après réception d'un dossier papier ou informatique complet.
- Comment faire si je pense dépasser le quota de 24 entrées ?

 Je contacte le Pôle Collecte et traitement des déchets ménagers pour justifier d'un besoin complémentaire en vue d'obtenir de nouveaux droits de passage.
- Que se passe-t-il si je déménage ou si je change de véhicule?

 Je prends contact avec le Pôle Collecte et traitement des déchets pour l'en informer.
- Que se passe-t-il si je loue ou si l'on me prête un véhicule?

 Je prends contact avec le Pôle Collecte et traitement des déchets pour enregistrer temporairement ce véhicule sur mon compte.
- Que se passe-t-il si mon véhicule n'est pas équipé d'une plaque d'immatriculation à l'avant ?

Je sollicite la venue du gardien en appuyant sur le bouton d'appel sur la borne d'accès afin qu'il active l'ouverture de la barrière et impute le passage sur mon compte.

L'inscription et l'accès en déchèterie sont-ils payant?

Inscription gratuite pour tous. L'accès est gratuit pour les particuliers selon les conditions définies par le guide de collecte disponible sur www.mb-agalo.com.

L'accès est payant pour les professionnels qui ne sont acceptés que sur les déchèteries à Mâcon et Vinzelles.

Plus de réponses sur www.mb-agglo.com

(rubrique Pôle Environnement, gestion automatisée des accès en déchèteries, FAQ).

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

VOUS INFORME





Libérez-vouş de toutes contraintes!

PARTICULIERS

www.mb-agglo.com

MAJ iuin 2017

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

modernise l'accès à ses déchèteries

grâce à

la LECTURE AUTOMATIQUE de vos plaques d'immatriculation.





- Réserver l'accès des déchèteries aux habitants de l'agglo
- Développer l'accueil et les conseils
- Orienter les professionnels sur les déchèteries à Mâcon et Vinzelles
- Améliorer la sécurité
 en limitant la saturation des sites
- Rationaliser vos déplacements

Les déchèteries de l'agglomération ne seront accessibles qu'aux usagers préalablement enregistrés.

Quand s'inscrire?

- Dès maintenant!

Entrée en vigueur du dispositif?

- Lundi 4 septembre 2017

Pour quels accès?

- 1 compte par foyer donnant droit à 24 accès par an pour des apports de 3m³

Comment s'enregistrer?

Via le site internet de l'agglomération www.mb-agglo.com



2

En complétant le présent formulaire



en le retournant par courrier ou

en le **déposant** du lundi au vendredi 8h30-12h /13h30-16 h30

accompagné des <u>justificatifs demandés</u> à l'adresse suivante :

Pôle Collecte des déchets ménagers – MBA 124 rue du Grand Pré - ZAC Sennecé-lès-Mâcon 71000 Mâcon

ELÉMENTS À COMPLÉTER

pour l'ouverture du compte

IDENTITE Civilité Nom Prénom	2
DOMICILE CP Ville	ńΫ
N° (bis, ter) Bât. Esc.	App. Etg.
Rue	_
Complément d'adresse	_
BP Complément	ville (CEDEX, CS)
COORDONNEES	٦
Adresse e-mail	
N° tél 1	Bureau Fixe Mob.
N° tél 2	Bureau Fixe Mob.
№ tél 3	Bureau Fixe Mob.